ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES ELEVES EN PERIODE DE CIRCULATION DU VIRUS COVID 19

Document présenté au conseil d'administration du collège Grand Selve de Grenade le 8 FEVRIER 2021

Le principe est celui de l'accueil de tous les élèves , à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire

- **Respect des prescriptions émises par les pouvoirs publics** *(Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires, Arrêtés préfectoraux , Foire aux questions du Ministère de l'Education Nationale , de la Jeunesse et des Sports …)* : **obligation pour les parents de déclarer à l'établissement la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ; obligation de ne pas envoyer leur enfant au collège en cas d'apparition de symptômes ; fourniture par les parents de masques en quantité suffisante couvrant la durée de la présence de leur enfant au collège ; port du masque « grand public » de catégorie 1 obligatoire** aux abords du collège, à l'intérieur et à l'extérieur des locaux pour les élèves , les parents, les personnels ou autres adultes ; hygiène des mains ; distanciation physique ; application des gestes barrières ; nettoyage et désinfection des locaux et des matériels ; **aération des locaux la plus fréquente possible hors présence des élèves et de quelques minutes à toutes les heures** …

- **Organisation visant à limiter le brassage des élèves** : **sonneries décalées de 3 minutes entre les 4ème /3ème (1ère musique) et les 6ème/5ème (2ème musique) pour les déplacements aux inter-classes , récréations , sorties de fin de matinée et de journée** ; accueil au restaurant scolaire par division ou groupe dans des zones identifiées **et davantage espacées ; passage au self par rotation hebdomadaire avec, si nécessaire, réduction de la durée de quelques cours de fin de matinée .** *L'organisation des cours dans des salles prioritaires attribuées à chaque division est suspendue tant que le nombre de cas d'élèves du collège testés positifs reste limité.*

- Surveillance renforcée des élèves avec le concours de tous les personnels au moment des déplacements à l'intérieur des locaux
- Annulation des projets pédagogiques ou éducatifs ne pouvant pas garantir le respect des règles sanitaires en vigueur
- **Suspension des activités physiques et sportives en intérieur**
- **Suspension des sorties scolaires facultatives avec nuitée** durant la période de circulation active du virus COVID 19 *(cf. FAQ du 01/02/2021 p.27- MENJS)*

Ce protocole est modifiable en fonction de l'évolution de la pandémie.